

L'ANNAM : RÉSERVOIR DE MAIN-D'ŒUVRE ?

(Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 8 février 1928)

Le résident supérieur en Annam vient de répondre, par la lettre suivante, au télégramme du 28 décembre dernier et à la lettre du 20 janvier suivant qui lui ont été adressés par le président du Syndicat, pour demander l'autorisation de principe de recruter des coolies en Annam et plus spécialement, en ce moment, dans la province de Thanh-hoa.

Hué, le 31 janvier 1928,

Le Résident supérieur en Annam, à Monsieur le président du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, Saïgon.

Monsieur le président,

Par lettre du 20 janvier, vous me confirmez votre télégramme du 28 décembre dernier, relatif au recrutement dans le Nord-Annam, d'ouvriers agricoles pour les plantations de Cochinchine.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai déjà été saisi de plusieurs demandes formulées par des planteurs ; j'ai été amené à les refuser pour des considérations d'ordre général que j'ai exposées aux requérants et que je répéterai ici.

La chambre mixte de commerce et d'agriculture du Nord-Annam a émis, à ce sujet, un avis longuement motivé et nettement défavorable, auquel je me rallie entièrement.

Les typhons de l'été dernier ont occasionné à Thanh-hoa de gros dégâts aux digues, les travaux de réfection et de renforcement de ces ouvrages nécessitent un effectif important de travailleurs ; il en est de même pour la construction des routes d'accès au Laos.

D'autre part, les régions du Laos limitrophes du Nord-Annam ne sauraient se développer sans l'appoint de la main-d'œuvre du Thanh-hoa, du Nghe-an et du Ha-Tinh et il ne saurait être question pour Pak-Hin-Boun, Napé, Thakhek, Vientiane, le Haut-song-Ma, Sam-Neua, d'aller recruter ailleurs les travailleurs nécessaires ; il s'agit d'un mouvement de population régulièrement établi et qui ne peut être entravé.

Enfin, les trois provinces du Nord sont en plein développement économique, plantations et mines requièrent une main-d'œuvre nombreuse et dont le recrutement est assez difficile, même pour les entreprises locales.

Pour des raisons d'intérêt national, j'ai établi une dérogation au principe d'interdiction en faveur des établissements français des Nouvelles-Hébrides, j'ai autorisé l'engagement de 550 coolies du Thanh-hoa ; or, il n'a été possible que d'en recruter 90. Ce seul fait montre combien est fautive la légende qui tend à faire croire que le Nord-Annam dispose d'un excédent de travailleurs.

D'accord avec les assemblées locales, je ne puis accorder aucune autorisation de recrutement de coolies en Annam.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

M. Mariani fait connaître qu'il avait fait procéder, en Annam, au recrutement de 115 coolies volontaires ; quand il fallut aller à la Résidence, pour obtenir les titres d'identité de ces coolies, le Résident s'est opposé au départ de ces derniers et les a fait disperser.

C'est une atteinte intolérable à la liberté du travail.

Si l'on peut admettre que l'intérêt national justifie le recrutement de travailleurs indochinois pour les Nouvelles-Hébrides, en raison du statut anglo-français de cette possession, cet intérêt n'entre plus en jeu quand il s'agit des autres colonies, Nouvelle-Calédonie, îles de la Société, etc., et l'on ne comprend pas que des autorisations soient données pour le recrutement de main-d'œuvre indochinoise destinée à ces colonies, quand elles sont refusées ou mesurées parcimonieusement aux colons et planteurs cochinchinois.

*
* * *

M. Guillemet communique à la Chambre la copie d'une lettre adressée au gouverneur général, qu'il vient de recevoir de M. Bazin, directeur de l'Office général de main-d'œuvre indochinoise, lequel avait demandé au Résident supérieur en Annam, l'autorisation — refusée — de recruter des coolies dans la province de Thanh-hoa.

Lecture est donnée de cette lettre ainsi que de celle du télégramme au gouverneur général, expédié dès que le président du Syndicat a connu le refus opposé à M. Bazin, et de la lettre donnant confirmation de ce télégramme.

NORD-ANNAM

—
VINH

(La Volonté indochinoise, 22 et 23 février 1928)

(L'Avenir du Tonkin, 24 février 1928)

Le recrutement de la main-d'œuvre en Annam. — M. le président de Chambre mixte du Nord-Annam vient d'adresser à monsieur Héraud, président du Syndicat des planteurs de caoutchouc de Cochinchine à Saïgon, la lettre suivante :

Monsieur le président et cher collègue,

Nous avons lu dans le *Courrier saïgonnais* le télégramme de protestation que vous avez adressé à monsieur le Gouverneur général A. S. du recrutement de la main-d'œuvre en Annam, ainsi que le compte-rendu de l'assemblée tenue à ce propos par le Syndicat des planteurs de caoutchouc.

Permettez-moi de relever quelques-unes des assertions, de rectifier certaines inexactitudes dans ce télégramme et dans le compte-rendu, et enfin de vous exposer notre manière d'envisager le problème de la main-d'œuvre.

La chambre de Vinh est la représentation des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture des trois provinces du Nord-Annam, et son titre exact est : « Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Nord-Annam ». Il ne faut donc pas faire de confusion : notre compagnie n'est pas un syndicat de planteurs ; elle représente et défend de son mieux *tous les intérêts économiques*, et les intérêts *annamites* comme les intérêts *français*.

Les raisons que nous avons invoquées dans notre lettre à Monsieur le résident supérieur, pour motiver notre avis défavorable au recrutement, sont des raisons d'intérêt général concernant le tout économique formé par les trois provinces du Nord-Annam et les provinces laotiennes limitrophes. Monsieur le résident supérieur ne nous a demandé notre avis et nous n'avions à lui répondre que pour le Nord-Annam.

Monsieur le résident supérieur, en refusant l'autorisation demandée, n'a fait que se conformer à la politique suivie jusqu'ici par ses prédécesseurs.

De même, notre chambre, fondée en 1926 et installée le 5 février 1927, a adopté la ligne de conduite suivie par l'ancienne Chambre d'agriculture du Tonkin et du Nord-Annam, devenue depuis 1926 Chambre d'agriculture du Tonkin. Et cela pour la même raison : c'est-à-dire la pénurie de main-d'œuvre.

En effet, Monsieur le Président et cher Collègue, si extraordinaire que cela puisse vous paraître, et pour ne parler que de la main-d'œuvre agricole, le pauvre Nord-Annam manque de bras tout comme la riche Cochinchine !

Vous dites, ensuite, que la décision de Monsieur le résident supérieur « porte une atteinte très grave aux intérêts, non seulement de la Cochinchine agricole, mais encore de l'Indochine tout entière, qui est intéressée par la taxe à l'exportation, au développement des plantations. »

Nous pourrions prendre cet argument à notre compte et dire que l'Indochine tout entière est intéressée au développement des plantations de café, produit, soumis, lui aussi, à la taxe de 2 % et au développement ou à la mise en valeur des régions de l'Annam ou du Laos négligées jusqu'ici.

Ensuite, vous reprenez le vieux grief :

« Je considère qu'il est inadmissible que l'Annam, qui profite régulièrement de la masse commune formée par le Budget général et largement alimentée par la Cochinchine, refuse de faire masse quand il s'agit de main-d'œuvre dont la Cochinchine a besoin. »

.....

Soit, reconnaissons de bonne grâce que l'Annam tout entier a profité et profite encore de l'aide du Budget Général, auquel la Cochinchine fournit le plus gros appoint, Nous vous ferons remarquer :

1°) que les planteurs du Nord-Annam ne sont pas tout l'Annam ;

2°) que les planteurs de caoutchouc ne sont pas toute la Cochinchine.

Ceci posé, comparons les situations vis-à-vis des budget général ou locaux.

Nous voyons que les planteurs d'hévéas ont bénéficié de l'aide la plus large.

Est-ce qu'au moment de la crise de mévente — que vous n'avez pas oublié, je pense — les pouvoirs publics ne vous ont pas versé des subsides qui vous ont permis de sortir du marasme ?

Et c'est là un *véritable cadeau* qu'on vous a fait. Car la prospérité revenue, on ne vous a pas demandé de rembourser.

Le Budget général n'a-t-il pas amorcé, ou construit en tout ou en grande partie, les routes qui desservent les régions à hévéas : Haut Donnai, Kratié, plateau Moï et Djiring ?

De tout cela, vous avez largement profité et profitez encore sans être plus imposés que le commun des planteurs.

Le Budget général vous a fait la part belle, avouez-le.

La Cochinchine, qui contribue si largement aux ressources de ce Budget, serait en droit de trouver bien lourde la charge que vous lui avez imposée et le président du conseil colonial pourrait protester auprès du président du Syndicat des planteurs de caoutchouc ¹.

Les planteurs du Nord-Annam n'ont jamais eu part aux largesses donc vous avez été comblés. En 1921, on leur a versé en tout et pour tout une prime de 1 cent par pied de café. Et les primes à l'Agriculture sont supprimées depuis plusieurs années. Pourtant la culture du caféier est autrement difficile que celle de l'hévéa. Vous avez bénéficié, très légitimement, de l'expérience acquise aux Indes Néerlandaises et en Malaisie.

¹ Héraud cumulant les deux fonctions.

Les planteurs de café ont dû faire leurs expérimentations eux-mêmes, créer leurs méthodes culturales eux-mêmes.

On peut dire que tout planteur de café doit connaître chaque pouce carré de son domaine, et chaque pied de sa plantation, et les traiter en conséquence.

Connaissez-vous semblables difficultés dans l'hévéaculture ?

D'heureuses circonstances dont vous avez intelligemment profité, vous ont fait sortir de la crise que vous aviez traversée, grâce à l'aide du Budget général, et ont amené un intense mouvement de spéculation sur l'hévéaculture, et accéléré la mise en valeur de vos plantations.

Malheureusement, l'accroissement de la population n'a pas été aussi rapide, et vous vous trouvez menacés d'une nouvelle crise.

Nous le comprenons parfaitement, comme nous comprenons que vous cherchiez par tous les moyens à parer à ce danger.

Mais, toutes proportions gardées, nous, colons du Nord-Annam, sommes dans une situation analogue à la vôtre.

Veillez, en effet, considérer que notre région, après une longue période de quasi stagnation est, depuis une dizaine d'années, en voie de progression constante.

Les travaux d'irrigation exécutés dans la province de Thanh-Hoa ont permis de mettre en rizières à deux récoltes par an, des terres jusqu'ici ou incultes ou cultivées seulement lorsque l'abondance des pluies le permettait.

Les plantations de caféiers sont maintenant en pleine production et s'étendent régulièrement dans tout le Nord-Annam, spécialement dans la région de Phu-Quy, particulièrement favorable à cette culture et qui, même, a attiré l'attention de planteurs de Cochinchine.

Les voies de communication ouvertes entre la mer et le Mékong ont permis des relations journalières entre Vinh et Napé-Thakhek.

Depuis deux ans, les mines d'étain de la région de Pak-hin-boum, ont commencé à produire et le perfectionnement de leur outillage, le développement de l'exploitation ont nécessité un appel important de main-d'œuvre.

Les Annamites du Nord-Annam vont très volontiers à Thakhek, soit comme coolies, soit comme petits commerçants.

Au début de janvier, plus de 2.000 coolies sont partis de Vinh pour les mines d'étain, et ces jours-ci, un millier. Toutes les semaines des 20, 30 convois de camions transportent petits commerçants et marchandises, entassés comme harengs en caque. Dans la seule journée du 11 février, un seul convoi comprenait 11 camions, sans compter les camions isolés.

C'est là un mouvement spontané, naturel, que rien ne saurait entraver ; qu'il est, au contraire, de bonne politique de favoriser.

Vous voyez donc que le Laos n'est nullement inaccessible, et qu'il n'est pas besoin d'attendre vingt ans pour en évacuer les produits.

Le chemin de service et le chemin de fer Tan-Ap-Thakhek augmenteront les facilités de débouché, le premier dans quelques mois, et le second dans cinq ans ou moins, si l'on veut activer les travaux.

L'ouverture au trafic du chemin de fer de Vinh à Dong-Hà amène un sensible mouvement de population vers la région Phuc-Trach, Tan-Ap : déjà des terrains ont été prospectés ou demandés en concessions.

La construction de la voie ferrée de Tan-Ap à Thakhek exigera des dizaines de milliers de travailleurs. Le chemin de service, à lui seul, en emploie actuellement plus de 2.000.

Enfin, on nous parle de mettre sur pied une armée de 60.000 hommes !

Tel se présente pour le présent ou un très proche avenir, le marché de la main-d'œuvre.

Vous voyez donc que nous n'avons pas tort de dire que, comme la Cochinchine, le Nord-Annam se trouve en face du même problème à résoudre.

Quant à ce que vous dites au sujet de la liberté individuelle des travailleurs, beaucoup, parmi nous, ne sont pas éloignés de partager votre opinion.

Il nous semble, en effet, que l'on devrait laisser aux habitants et indigènes de l'Indochine, la liberté de circuler, sans entraves, et de chercher du travail à leur guise, dans tout le territoire de l'Union.

Nous ne craignons nullement cette liberté. C'est le mode actuel de recrutement qui nous paraît à changer, ou du moins à réformer sérieusement, car il n'est pas sans entraîner de nombreux abus de la part des sous ordres et des autorités communales ou cantonales. De ces abus nous ne songeons nullement à vous faire grief, pas plus qu'aux agents recruteurs qui ont votre confiance, mais réellement, ils existent, et nous croyons qu'ils devraient être supprimés.

Quant à ce qui concerne le recrutement pour les Nouvelles Hébrides, nous sommes tout à fait de votre avis, et si la maison Ballande a pu récemment être autorisée à recruter des coolies dans le Thanh-Hoa, cela s'est fait sans que notre Compagnie en eût connaissance, bien loin qu'elle ait donné un avis favorable.

Nous nous rappelons trop les révélations apportées en Conseil de Gouvernement par monsieur de Monpezat, notre délégué, et les atrocités que, tout récemment, son Journal « la Volonté indochinoise » a dévoilées.

Si nous ajoutons à cela que la ville de Nouméa emploie de la main-d'œuvre annamite au balayage de ses rues, et que les autres villes de la Nouvelle-Calédonie aspirent à posséder de tels employés municipaux, vous comprendrez facilement que nous estimons que les Annamites peuvent être mieux utilisés qu'à devenir cadavres ou balayeurs des rues.

In cauda venenum : il nous reste à répondre au dernier — et non le moins cruel — reproche que nous adresse le Syndicat des Planteurs de caoutchouc :

« Si le recrutement pour le Sud était autorisé, le prix de la main-d'œuvre hausserait et l'achat du camion deviendrait nécessaire. Ceux qui composent les assemblées locales ne veulent pas se mettre en frais.... même si les frais assurent l'avenir ».

Permettez-moi ici, Monsieur le Président et cher collègue, de vous adresser un reproche tout amical : Que ne vous êtes-vous adressé à nous ? Nous vous eussions donné toutes les précisions voulues et si vous aviez été mieux renseigné, vous n'auriez certainement pas laissé passer, ni surtout autorisé de votre présidence, de telles imputations.

Notre distingué collègue monsieur Bec, président de la chambre d'agriculture de Cochinchine, pourra vous le dire : le 27 décembre, nous lui avons envoyé un questionnaire sur l'état de la motoculture en Cochinchine. Il a eu l'obligeance de transmettre à plusieurs maisons de Saïgon notre demande de catalogues de tracteurs et machines agricoles.

Nous sommes en instance auprès de monsieur le résident supérieur en Annam, pour obtenir de lui l'institution d'une prime à la motoculture, telle qu'elle existe en votre Cochinchine, plus favorisée en ceci, comme en bien d'autres choses, que notre région.

Depuis plusieurs années, des tracteurs ou machines sont employés par certains planteurs du Nord-Annam. Et cela, toujours pour la même raison : pénurie de la main-d'œuvre, et aussi mauvaise qualité de celle-ci. Quant aux salaires, depuis une quinzaine d'années, ils sont en hausse régulière et ont passé d'une moyenne de 20 à 22 cents par jour à 30 cents environ : encore devons-nous nous attendre à payer bientôt de 32 à 35 cents. Cette hausse constante de la main-d'œuvre est la meilleure preuve que nous puissions donner de sa croissante pénurie. Mais ni les planteurs, ni les industriels ne récriminent : ils savent que les lois économiques sont les plus fortes ; quant aux commerçants, ils s'en réjouissent, car ils y voient une preuve d'enrichissement du pays.

Vous voyez donc que nos planteurs — même ceux qui ont l'infirmité d'appartenir aux assemblées locales — ne sont pas réfractaires à l'emploi d'instruments modernes, et ne cultivent pas leurs terres à grand renfort de pauvres diables chichement payés.

Pour terminer cette trop longue réponse, nous nous permettons de vous adresser une question :

Jusqu'où pensez vous aller dans cette voie de développement de l'hévéaculture ? même si le Tonkin ou l'Annam vous envoyaient toute la la main-d'œuvre possible : 100, 200, 300 mille coolies..., il arrivera fatalement un moment où, de nouveau, vous manquerez de bras, et ce moment ne tardera pas, au train dont marchent les demandes de concessions : par milliers d'hectares. Et il n'y a pas que la Cochinchine, il y a aussi le Cambodge qui veut de la main-d'œuvre.

Vous ne voulez pas attendre une vingtaine d'années, comme vous nous conseillez charitablement de le faire pour le Laos : c'est tout de suite ou dans deux ou trois ans au plus que vous voulez défricher et planter. Et les régions Djiring, Darlac, Kontum ? ... La spéculation ne veut connaître ni borne, ni obstacle ; mais la réalité est là pour nous convier à quelques mesure. Car, il y a un fait, contre lequel, ne peuvent rien, ni les Financiers de Paris, ni les planteurs de Cochinchine, ni les planteurs du Nord-Annam; c'est que l'Indochine est un pays très peu peuplé, sauf en certaines régions limitées. Il faut donc, inéluctablement, savoir nous borner dans le présent et attendre l'avenir. Cet avenir, nous devons le préparer. Et pour cela, nous devons, selon votre expression, « faire masse » planteurs du Sud et du Nord pour obtenir des pouvoirs publics une saine politique démographique.

Il serait trop long d'exposes en détail cette politique : mais elle peut se définir en quelques mots.

Lutte contre les maladies épidémiques et endémiques ; hygiène sociale, maternelle et infantile.

Perfectionnement de la technique agricole :

Recherche des hauts rendements en riziculture, etc.

Il ne faut pas perdre de vue que l'Annamite se nourrissant de riz, plus le chiffre de la population s'accroîtra et plus il faudra de rizières et, par conséquent, des bras pour les cultiver. Et vous savez combien les travaux de riziculture — exécutés a la main pour la plupart — exigent de main-d'œuvre, C'est donc un cercle vicieux dont on ne sortira qu'en obtenant des rendements triples ou quadruples de ce qu'ils sont maintenant.

Tels sont les points principaux sur lesquels devrait s'exercer, dans le plus bref délai, notre action commune et persévérante.

Ne croyez-vous pas que cela serait plus utile qu'un échange de récriminations plus ou moins justifiées ? Tous, nous sommes logés à la même enseigne : la main-d'œuvre nous manque, et surtout nous manquera de plus en plus. Tachons donc de nous unir pour parer au danger qui menace d'entraver le développement de l'Indochine. Demandons à nos collègues des autres corps élus de se joindre à nous pour cette campagne, et pour proposer les palliatifs et remèdes convenables.

Sachons les demander aux pouvoirs publics, de telle sorte qu'ils ne puissent nous les refuser.

Excusez la longueur de cette réponse, mais si quelques mots peuvent suffire pour accuser, la justification en demande davantage.

Veillez agréer, Monsieur le président et cher collègue, l'assurance de notre haute considération.

Signé : COTIN
Pour copie conforme
Vinh, le 20 février 1928

MONSIEUR ROBIN ÉTUDIE À PARIS,
LA QUESTION DU RECRUTEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE INDIGÈNE
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mars 1928)

Si la Cochinchine n'obtient pas de coolies, c'est que l'Annam a besoin de sa main-d'œuvre

Nous recevons de notre correspondant parisien l'information suivante :

Paris, 12 mars : M. Robin, résident supérieur au Tonkin, a conféré avec les services de l'Agence économique de l'Indochine au sujet de recrutement de la main-d'œuvre indigène.

Dès son arrivée au Tonkin, au début de mai, M. Robin se propose d'organiser, d'accord avec le gouverneur de la Cochinchine, l'envoi de coolies non plus isolés, comme cela se pratique le plus souvent, mais par famille et contribuer par cet apport de main-d'œuvre au développement des plantations dans le Sud-Indochinois.

L'ANNAM A BESOIN DE SA MAIN-D'ŒUVRE

En même temps, notre correspondant de Hué nous fait parvenir un document qui nous paraît être d'inspiration officielle, mais qui ne porte cependant pas l'estampille de la résidence supérieure à Hué. Les arguments invoqués sont néanmoins, ainsi qu'on va le voir, puisés à bonne source et constituent une défense de l'attitude prise jusqu'ici, par M. Friès, résident supérieur en Annam. On nous démontre qu'un vaste programme de grands travaux exige le maintien de la main-d'œuvre en Annam.

Nous remarquons toutefois qu'il n'y est nullement question des nombreux sinistrés de Thanh-Hoa en faveur desquels on organise kermesses et tombolas. Ne serait-il pas plus séant de leur donner du travail ?

Voici le document :

À tort, de nombreux planteurs cochinchinois ont crû que ce pays de l'Union possédait une réserve inépuisable de main-d'œuvre et qu'il pouvait, sans gêner son développement organique, y puiser très largement. Il n'en est malheureusement pas ainsi :

Certes, il y a une dizaine d'années, ou plus exactement à la fin des hostilités, à l'époque du retour des O. N. S. dans leur patrie, le protectorat de l'Annam disposa d'une main-d'œuvre surabondante et se trouva dans l'obligation de créer immédiatement des chantiers spéciaux dits de misère et de mettre à l'étude les grands projets susceptibles d'apporter une amélioration sensible dans l'économie du pays.

Fin 1918, il était donc possible d'obtenir annuellement de 8 à 10.000 coolies prélevés dans les régions du Centre et Nord-Annam.

De 1919 à ce jour, le programme des grands travaux vit un commencement d'exécution et absorba une très grande partie de la disponibilité en main d'œuvre : c'est ainsi que furent achevés par l'Administration les travaux d'hydraulique agricole de la région de Thanh-Hoa, la construction de la ligne de Vinh-Dôngha, des deux routes de pénétration au Laos et du centre urbain de Dalat. Au point de vue des particuliers, d'intéressantes plantations de café, jute, thé, agaves, etc., furent créées dans les provinces du Nord, Sud et Centre-Annam, sans compter les nombreux terrains incultes mis en valeur par les agriculteurs annamites.

Actuellement, les circonscriptions territoriales et maritimes de l'Annam occupent près de 15.000 coolies. Les travaux d'hydraulique agricole s'achèvent dans la région de Song-Cau, l'aménagement du port de Tourane est commencé, la construction des ouvrages d'art sur les routes mandarines et communales se poursuit. Sous peu, les grands projets ayant trait à l'agrandissement des ports de Benthuy, Quinhon et Banghoi, seront mis en adjudication ; ceux concernant les travaux d'hydraulique agricole des provinces Vinh-Quangtri-Thua-Thiên-Quang-Nam et Quang-Ngai suivront, le dernier tronçon du transindochinois Tourane-Nhatrang (près de 600 km) et la ligne ferrée de pénétration au Laos, Thakhek-Tân-Áp, seront donnés à l'entreprise !

C'est assez prouver que le peu de main d'œuvre disponible sera rapidement absorbé par tous ces grands travaux, auxquels il y a lieu d'ajouter présentement la mise en valeur des nombreuses concessions accordées dans les régions de Kontum, du Darlac, Nghe-An, Quantri et du Haut-Donnai.

Il ne faut pas oublier que l'épidémie de choléra, qui a sévi très durement en Annam courant 1927, a réduit notablement le pourcentage de coolies disponibles et obligea même certains colons du Nord-Annam à faire venir sur leurs plantations des métayers tonkinois.

Le prix d'une journée de coolie, qui était en moyenne de 0 p 22, est passé à 0 p. 30 et 0 p.32 ! Certains Industriels et entrepreneurs virent leurs affaires ralentir dans la production, par suite de la pénurie de la main-d'œuvre ; d'autres demandèrent la résiliation de leurs marchés, ne pouvant plus fournir les quantités prévues.

Il est donc absolument indispensable d'arrêter pendant quelques années le recrutement des coolies en Annam, par la voie administrative, en laissant cependant toute liberté aux indigènes de louer leurs services à des entreprises françaises et asiatiques se trouvant en dehors de leur province et même de leur pays d'origine.

Nous citerons, comme exemple d'engagement, le procédé suivi actuellement dans la province de Kontum. Les Annamites se rendent, à leur gré, sur les plantations, ne sont munis que d'un simple titre d'identité obtenu très facilement et sont embauchés sans intervention de l'Administration. Cela évite le favoritisme et les discussions nombreuses, qui pourraient surgir entre résidents et engagistes.

Nous espérons que cet exposé sera de nature à faire tomber l'animosité qui a pu surgir entre engagistes cochinchinois et annamites en montrant à nos amis saïgonnais la situation telle qu'elle est réellement. Elle ne permet pas actuellement un recrutement intensif de main d'œuvre en Annam.

(L'Opinion).
